

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DASES 45G Subventions et avenant n°1 à convention avec l'association le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (4e).

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 27 novembre 2012 par lequel M. le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose d'une part d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 77.000 euros à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie – dont le siège social est au 102C, rue Amelot (11e) et le siège administratif au 36, rue Geoffroy l'Asnier (4e) - au titre des actions de prévention du sida et une subvention de fonctionnement de 28.000 euros au titre des actions de prévention des toxicomanies et des conduites à risque, et d'autre part de l'autoriser à signer un avenant n°1 à la convention du 15 décembre 2011 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris, Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer avec l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie (D03945 – SIMPA 21048) dont le siège social est au 102C, rue Amelot (11e) et le siège administratif au 36, rue Geoffroy l'Asnier (4e) un avenant n°1 à la convention du 15 décembre 2011, dont le texte est joint à la présente délibération, pour l'attribution de deux subventions de fonctionnement au titre de l'année 2012.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 77.000 euros pour ses actions de prévention du sida (dossiers n°2012_00960 et n°2012_00964) et une subvention de fonctionnement d'un montant de 28.000 euros pour ses actions de prévention des toxicomanies et des conduites à risque (dossier n°2012_00961) sont attribuées à l'association Le Kiosque Infos Sida et Toxicomanie au titre de l'année 2012.

Article 3 : La dépense de 77.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 423, ligne DF34001 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

Article 4 : La dépense de 28.000 euros sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 426, ligne DF 34003 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2012 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.